

Mauritanie – Lancement de l'opération d'enregistrement des réfugiés maliens dans la région du Hodh Chargui

18 août 2022



Site d'enregistrement des réfugiés maliens résidant dans le Hodh Chargui à Amourj. © UNHCR Mauritanie

L'opération d'enregistrement des réfugiés installés dans la région du Hodh Chargui a été officiellement lancée le mercredi 17 août 2022 dans la commune d'Amourj. Elle a été lancée par le Hakem d'Amourj accompagné du Chef de la Sous-Délégation du HCR de Bassikounou et du Directeur Technique de l'Agence Nationale du Registre de la Population et des Titres Sécurisés (ANRPTS) de Nouakchott. L'enregistrement qui a commencé à Amourj se poursuivra dans **7 autres communes notamment Abdel Bagrou, Bougadoum, Bousteilla, Djigueini, Fereini, Nema, Timbedra**. Cette opération cible à terme 10 000 réfugiés maliens qui bénéficieront de la protection internationale. Elle aidera le HCR à avoir une meilleure maîtrise du nombre de réfugiés maliens en Mauritanie et par conséquent **mieux planifier ses interventions de protection et d'assistance** en faveur des personnes déplacées. Placée sous le leadership de l'ANRPTS, cette opération est facilitée par le HCR et ses partenaires **Action Contre la Faim** et **Save the Children**. L'agence de coopération allemande (**GIZ**), dans le cadre du ProNexus, a également fourni un appui technique à l'opération afin notamment d'améliorer la connectivité.

L'enregistrement se décompose en plusieurs étapes, incluant la vérification des données biométriques par les autorités et le HCR, des entretiens de protection et d'analyse d'accès aux services de base, l'identification des vulnérabilités, l'enregistrement dans les bases de données de l'Etat et du HCR et la remise de l'attestation de réfugiés. Lors du premier jour de lancement, **106 individus, soit 47 familles, ont été reçus tandis que 41 attestations de réfugié ont été remises aux familles.**

CIRCUIT D'ENREGISTREMENT EN IMAGES

Etape 1 : Vérification biométrique effectuée par l'ANRPTS



Premier réfugié malien ayant passé la vérification biométrique de l'ANRPTS en présence du Hakem d'Amourj © UNHCR

Etape 2 : Vérification biométrique effectuée par le HCR



Vérification biométrique effectuée par le système biométrique de gestion de l'identité du HCR (BIMS) © UNHCR

Etape 3 : Entretiens de protection



Entretiens de protection avec les agents du HCR © UNHCR

Etape 4 : Identification des personnes à besoins spécifiques



Entretiens d'identification des vulnérabilités © UNHCR

Etape 5 : Enregistrement des réfugiés dans la base de données proGres



Enregistrement dans la base de données du HCR © UNHCR



Etape 6 : Enrôlement et collecte des informations biométriques par l'ANRPTS



Enrôlement et prise des informations biométriques par l'ANRPTS © UNHCR

Etape 7 : Remise de l'attestation de réfugié



Remise de l'attestation de réfugiés en présence des autorités administratives, de l'ANRPTS et du HCR © UNHCR



Etape 8 : Enquête sur l'accès aux services sociaux de base



Collecte d'information sur la situation socio-économique des populations et leur accès aux services de base © UNHCR